



Non paiement du solde de tout compte

Par untitled

Bonjour à tous,

J'ai été licenciée pour motif économique (licenciement effectif le 5 Mars 2026). Depuis, mon employeur m'a versé une partie de mon solde de tout compte (environ la moitié de la somme totale) mais pas le reste.

Le 12 Juin 2026, je l'ai contacté pour savoir quand je percevrais le reste, il m'a expliqué qu'il attendait un crédit d'impôt pour solder une partie des dettes de l'entreprise, et qu'il envisageait une liquidation fin Juillet 2026, et que l'état prendrait la suite.

Aujourd'hui, le 21 Août 2026, il n'a pas encore reçu ce fameux crédit d'impôt, et la situation traîne.

J'ai beaucoup de chance : le CSP me permet de ne pas perdre de revenus donc je ne suis pas dans une urgence financière. Mais mon collègue, qui a également quitté l'entreprise via une rupture conventionnelle, lui, est au chômage "classique" et comptait donc beaucoup sur cet argent pour compléter sa perte de revenus. Il est donc dans une situation délicate.

Je ne sais pas comment procéder pour accélérer la procédure : d'un côté j'ai envie de pouvoir clôturer le chapitre, d'un autre je veux éviter d'envenimer la situation (qui est déjà assez tendue) au cas où j'aurais besoin d'une recommandation de la part de cet employeur lors d'un prochain processus de recrutement.

Je vous remercie par avance pour tout conseil